EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

24e séance du mardi 25 juin 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2019/16 de la Municipalité, du 18 avril 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer un crédit du patrimoine administratif de CHF 2'060'000.-, y compris coût de main-d'œuvre interne et intérêt intercalaires, pour accéder à la plateforme de gestion des compteurs intelligents proposées par la société neo technologies, implémenter une solution informatique permettant de dématérialiser les ordres de travail de pose et de dépose des compteurs du processus de raccordement et équiper en tablettes les équipes concernées, mettre à niveau la plateforme Elektroform et réaliser les adaptations nécessaires du système SAP ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à la charge d'investissement de ce crédit sur les rubriques 322 respectivement 331 des Services partagés des Services industriels.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq juin deux mil dix-neuf.

Le président :

CONSEIL COMMUNAL - DE LAUSANNE

Le secrétaire :

580